

# COMPTE-RENDU

## COMMUNE DE LYS ST GEORGES

### Département de l'Indre

#### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8 + 2 procurations

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Olivier MARTINET, Pascal BALLEREAU, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Michaël BLANCHARD, Aimé MONJOIN, Marie-Claude MASSUARD

Absents excusés : Béatrice CHENET, Jean-Loup JAMET

Absente : Corinne FAUVET-BODIN

Pouvoirs : Béatrice CHENET à Marie-Claude MASSUARD, Jean-Loup JAMET à Pascal BALLEREAU

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Michaël BLANCHARD

#### Approbation du procès-verbal :

*Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

#### ORDRE DU JOUR

- Embauche d'agents pour accroissement temporaire d'activité
- Groupement d'achat d'énergie
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

- Conventions avec la clinique vétérinaire de la Châtre : animaux errants et animaux morts
- Chats errants

#### QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement de la place : point sur l'avancée du dossier
- Demande de subvention FAR : idées de projets

#### Monsieur le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire :

- Création d'un nouveau sentier de randonnée pédestre

Tous les élus présents ont accepté de rajouter ce point à l'ordre du jour.

#### **1/ Embauche d'agents pour accroissement temporaire d'activité**

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux agents techniques pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 pour accroissement temporaire d'activité. Un agent du 04 octobre 2021 au 15 octobre 2021 puis un agent du 18 octobre 2021 au 29 octobre 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **2/ Groupement d'achat d'énergie**

- Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur.

Le maire précise qu'en tant que petite commune, Lys-Saint-Georges est toujours éligible au tarif réglementé et n'est pas soumise à la mise en concurrence pour l'achat d'électricité. Il y a donc un risque à prendre. Il a demandé une simulation auprès du SDEI 36. A ce jour, le Maire ne dispose pas de cette étude. Il propose de remettre ce point à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le **Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de ne pas se prononcer dans l'immédiat et attendre la simulation réalisée par le SDEI 36.

### **3/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il précise que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le **conseil municipal**, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

### **4/ Convention avec la clinique vétérinaire de la Châtre : animaux errants**

La clinique vétérinaire de la Châtre s'engage à recevoir les animaux trouvés sur la commune et à vérifier leur identification (tatouage ou puce électronique) si l'animal est facilement manipulable. Si l'animal est identifié, il sera rendu à son propriétaire s'il est possible de le contacter.

Si l'animal n'est pas identifié : il sera gardé deux jours ouvrables à la clinique puis la fourrière de l'Indre viendra le chercher si le propriétaire n'a pas été retrouvé.

Pour un animal trouvé après 20 heures, le dimanche ou jour férié, un téléphone est mis à disposition de la commune afin qu'un vétérinaire puisse se déplacer.

La facturation sera à la charge de la commune selon le tarif suivant :

- Chien de plus de 20 kilos : 22 € / jour
- Chien de moins de 20 kilos : 17 € / jour
- Chat : 12 € / jour

Le **conseil municipal**, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

### **5/ Convention avec la clinique vétérinaire de la Châtre : animaux morts**

Monsieur le maire fait part du courrier de la clinique vétérinaire de la Châtre :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la prise en charge des corps des animaux trouvés leur est facturée par la compagnie d'incinération. La clinique facturera à la commune cette prise en charge pour un montant de 36 e.H.T par animal. La clinique précise qu'en cas de refus de signer cet accord, elle ne pourra pas prendre en charge les corps.

Le **conseil municipal**, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

### **6/ Chats errants**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du problème des chats errants. De nombreux signalements sont très régulièrement fait en mairie. En effet, on observe sur le territoire de la commune la présence de nombreux chats qui doit être la conséquence, vu leur très grand nombre, d'une absence de stérilisation. Ils sont dans un état sanitaire déplorable, sont potentiellement porteurs de maladies, et faute d'être nourris, deviennent des prédateurs de la petite faune sauvage.

Le Maire tient à rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tout animal de compagnie (chat, chien et furet) doit être identifié par tatouage ou puce électronique (un collier n'est pas un signe d'identification).

Monsieur le maire propose une opération de trappage. Si un chat capturé s'avère être non identifié, il sera déposé à la fourrière de l'Indre. Les habitants seront préalablement avertis de cette action.

Le **conseil municipal**, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire

## **7/ Création d'un nouveau sentier de randonnée pédestre**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune possède actuellement deux sentiers de randonnées pédestres balisés. Un sentier de 6,50 kms (circuit bleu) et un sentier de 23 kms (circuit vert). Ce dernier est commun avec la commune de Tranzault. Ces chemins sont gérés par le Pays de la Châtre qui en a la compétence.

Le Maire informe le conseil que ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion de la commission « voirie et chemins communaux ». Les membres de la commission ont proposé de créer un sentier intermédiaire en nombre de kilomètres et passant uniquement sur le territoire de la commune.

Monsieur Aimé Monjoin a présenté une proposition de parcours de 11,50 kms intitulé « entre le Gourdon et la Bouzanne ». Il précise que le balisage sera réalisé par l'agent communal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce nouveau sentier de randonnée.

Le **conseil municipal**, à l'unanimité, accepte la proposition de ce nouveau parcours de 11,50 kms

## **QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS**

- Aménagement de la place : point sur l'avancée du dossier :

Présentation aux élus de l'avancée du dossier et distribution des documents envoyés par l'architecte.

- Demande de subvention FAR : idées de projets :

Réflexion des élus sur l'utilisation de la subvention pour l'année 2022.

- Broyage des chemins :

Actuellement, le broyage est réalisé tous les deux ans. Le constat est assez négatif : la végétation a le temps de pousser et cela donne une mauvaise image de la commune. Le travail de broyage est plus long et plus difficile. Le maire souhaiterait mettre en place le broyage une fois par an. Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission « voirie et chemins communaux ».

Le secrétaire de séance,  
Michaël BLANCHARD

Le Maire,  
Olivier MICHOT

Les Conseillers,